

Point 25.4 de l'ordre du jour provisoire : Collaboration avec les acteurs non étatiques

Rapport : Collaboration avec les acteurs non étatiques – Rapport sur l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (who.int)

Cette déclaration est délivrée au nom de :

- Save the Children
- The NCD Alliance
- The World Heart Federation
- The Union for International Cancer Control
- The International Planned Parenthood Federation
- FDI World Dental Federation
- European Society for Paediatric Oncology
- Conseil International des Infirmières

Nombre de mots : 334/330 mots

Nous saluons les efforts déployés par l'OMS pour élargir sa collaboration avec les acteurs non étatiques, en particulier avec la société civile, aux trois niveaux de l'Organisation, ainsi que le temps consacré par le personnel de l'OMS pour soutenir la mise en œuvre des plans de collaboration conjointe.

La Commission de la société civile de l'OMS est une étape louable vers une approche plus inclusive, garantissant que les voix et l'expertise de la société civile sont entendues et intégrées dans l'OMS.

Toutefois, des améliorations sont nécessaires pour faciliter un engagement plus significatif et plus efficace des NSAs dans les organes directeurs de l'OMS. Nous attendons avec impatience les consultations qui auront lieu entre l'OMS, les NSAs et les États membres, conformément à la décision EB152(29), et souhaitons formuler les recommandations suivantes :

- Améliorer les interactions entre les NSAs et les États membres tout au long de l'année, par exemple en organisant des réunions préalables, avec la participation des États membres, avant la session du Conseil exécutif de

janvier, en s'inspirant de celles organisées pour l'Assemblée mondiale de la santé depuis 2021, en invitant les NSAs aux sessions d'information organisées pour les États membres et en mettant en place une plateforme qui peut aider les États membres à consulter la société civile sur les résolutions. Cela garantirait que les acteurs non étatiques puissent s'engager dans les processus de prise de décision de manière transparente et inclusive.

- Améliorer le processus des déclarations des circonscriptions, par exemple, l'information devrait être partagée au moins deux mois avant les réunions de l'organe directeur et la possibilité de faire également des déclarations individuelles devrait être maintenue pour permettre une expression plus nuancée et plus représentative des divers points de vue.
- Améliorer le partage d'informations et les dispositions logistiques pour la participation des NSAs aux réunions des organes directeurs, par exemple en fournissant systématiquement des informations complètes avant la réunion, en prévoyant un espace pour les NSAs dans les salles principales, en communiquant régulièrement sur les horaires et en autorisant les déclarations vidéo pour faciliter la présence et l'expression des NSAs, en particulier de ceux qui sont confrontés à des difficultés logistiques, sanitaires et financières.

En conclusion, il est essentiel de poursuivre les consultations sur la participation des NSAs aux organes directeurs de l'OMS afin d'élaborer en permanence des méthodes de travail inclusives et transparentes. Cela ne sera pas seulement bénéfique pour les acteurs non étatiques eux-mêmes, mais aussi crucial pour l'efficacité et la légitimité des travaux de l'OMS visant à relever les défis croissants de la santé mondiale.